

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE  
ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE



COMMUNE DE GARDANNE

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 09 AVRIL 2026 A 18H30,**

MEMBRES  
EN EXERCICE : **35**

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-huit heures trente,

MEMBRES  
PRESENTS : **33**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARDANNE s'est réuni à l'Hôtel de ville,  
sous la présidence de Monsieur Hervé GRANIER, Maire,

MEMBRES  
REPRESENTES : **2**

**Étaient présents :**

MEMBRES  
ABSENTS : **0**

Mesdames et Messieurs  
Hervé GRANIER, Maire de la commune de Gardanne,

Antonio MUJICA, Sandrine ZUNINO, Arnaud MAZILLE, Claire  
CAMPODONICO, Alain GIUSTI, Sophie CUCCHI-GILAS, Pascal NALIN,  
Noura ARAB, Vincent RANDAZZO, Magali SCelles, Adjoint au Maire,

DATE DE LA  
CONVOCATION :  
**03 avril 2026**

Danielle CHABAUD, Gérard GIORDANO, Michel MARASTONI, Corinne  
D'ONORIO DI MEO, Claude DUPIN, Béatrice BARRA-PAGNIER, Delphine  
CAILLAUD-WEBER, Kamel BELARBI, Stéphane CARBONERO, Dominique  
MASSA, Anaïs BARRE, Alexandra BESSI, Nicolas GORGODIAN, Vincent  
BOUTEILLE, Harmonie INGRASCI, Laurent DESHAIES, Kafia BENSADI,  
Johanne GUIDINI-SOUCHE, Marion ROBERT, Jimmy BESSAIH, Bruno  
PRIOURET, Laurence LANGLET, Conseillers municipaux.

DELIBERATION  
**2026-33**

**Étaient représentés par procuration :**

Mesdames et Messieurs :

**OBJET :**  
**NOMINATION DES  
REPRÉSENTANTS DE  
LA COMMUNE AU  
SEIN DES CONSEILS  
D'ÉCOLES**

Valérie FERRARINI a donné procuration à Alain GIUSTI

Jean-Marc LA PIANA a donné procuration à Marion ROBERT

**Secrétaire de Séance :**

Vincent BOUTEILLE

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-21 et L. 2121-33 ;

**Vu** le code de l'éducation et notamment son article D.411-1 ;

Suivant l'article D.411-1 du code de l'éducation, dans chaque école (maternelle, élémentaire ou primaire), le conseil d'école est notamment composé de deux élus : le maire ou son représentant ainsi qu'un conseiller municipal désigné par le Conseil municipal.

Ainsi, conformément aux dispositions susmentionnées, il est proposé au Conseil municipal de procéder à la désignation des conseillers municipaux qui siégeront au sein des différents conseils d'écoles.

Lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination en conseil municipal, il est nécessaire de voter au scrutin secret, sauf si les membres de l'assemblée délibérante décident, à l'unanimité, d'y procéder au scrutin public.

Il est donc par ailleurs proposé au Conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de désigner les élus qui siégeront au sein desdits conseils par un vote à scrutin public, c'est-à-dire à main levée.

Où l'exposé des motifs rapporté,

### LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

#### Article 1<sup>er</sup> :

D'approuver à l'unanimité la désignation par un vote à main levée des représentants de la commune de Gardanne au sein des différents Conseils d'écoles des écoles maternelles et élémentaires situées sur le territoire de la commune.

#### Article 2 :

De désigner à la majorité des suffrages exprimés les représentants du Conseil municipal aux Conseils d'écoles comme suit :

<b>Groupes scolaires</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Maternelle Veline	Madame Sophie CUCCHI-GILAS	Madame Claire CAMPODONICO
Maternelle Beausoleil	Monsieur Arnaud MAZILLE	Monsieur Dominique MASSA
Maternelle Fontvenelle	Madame Corinne D'ONORIO DI MEO	Madame Béatrice BARRA-PAGNIER
Maternelle Terrils bleus	Madame Alexandra BESSI	Monsieur Gérard GIORDANO
Maternelle Les Aires	Madame Sophie CUCCHI-GILAS	Madame Danielle CHABAUD

Maternelle E. Triolet	Monsieur Pascal NALIN	Monsieur Stéphane CARBONERO
Elémentaire J. Prévert	Monsieur Vincent RANDAZZO	Monsieur Kamel BELARBI
Elémentaire L. Aubrac	Monsieur Claude DUPIN	Madame Harmonie INGRASCI
Elémentaire P. Cézanne	Monsieur Gérard GIORDANO	Monsieur Michel MARASTONI
Elémentaire F. Mistral	Monsieur Michel MARASTONI	Monsieur Gérard GIORDANO
Elémentaire G. Brassens	Madame Noura ARAB	Madame Anaïs BARRE
Elémentaire Château Pitty	Madame Claire CAMPODONICO	Madame Magali SCELLES
Elémentaire Bayet	Monsieur Antonio MUJICA	Madame Magali SCELLES

**Article 3 :**

D'inscrire la présente délibération au registre des délibérations du conseil municipal, de la publier sur le site internet de la commune et de la transmettre au titre du contrôle de légalité à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix-en-Provence.

Adopté à la **MAJORITE** des suffrages exprimés

Par 29 voix **POUR** (groupe majorité avec procuration V. FERRARINI, B. PRIOURET et L. LANGLET)

6 **ABSTENTIONS** (M. ROBERT avec procuration J-M LA PIANA, J. BESSAIH, J. GUIDINI-SOUCHE, L. DESHAIES et K. BENSADI)

**Le Maire**

**Hervé GRANIER**



**Le secrétaire de séance**

**Vincent BOUTEILLE**

